

GLENANS AVENIR

Fonds de dotation

Quai Louis Blériot

75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

GLENANS AVENIR

Fonds de dotation

Quai Louis Blériot

75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux administrateurs du fonds de dotation GLENANS AVENIR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation GLENANS AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

BILAN AU 31/12/2020

En euros

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 200	21 240	21 960	30 600
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	10 663		10 663	10 663
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	53 863	21 240	32 623	41 263
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				360
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	104 218		104 218	80 563
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	104 218	0	104 218	80 923
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	158 081	21 240	136 841	122 186

BILAN AU 31/12/2020

En euros

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	-	-
Fonds propres consommables	82 599	3 268
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	82 599	3 268
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	15 980	
TOTAL (II)	15 980	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	36 393	109 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869	9 610
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	38 262	118 918
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	136 841	122 186

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

En euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		10
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	28 934	89 127
TOTAL I	28 934	89 137
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 102	39 579
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 640	8 640
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	15 980	
Autres charges	360	85 000
TOTAL II	29 082	133 219
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-148	-44 082
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	148	172
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	148	172
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	148	172
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	0	-43 910
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		43 200
Sur opérations en capital		

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	43 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	43 200
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	29 082	132 509
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	29 082	133 219
Report des ressources non utilisées		710
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	4 000	
Bénévolat	3 000	
TOTAL	7 000	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

GLENANS AVENIR

ANNEXE

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'objet du fonds est d'organiser et/ou de soutenir toute action d'intérêt général à caractère sportif, environnemental, éducatif, social, culturel et patrimonial et de renforcer le positionnement sociétal de l'association Les Glénans en participant à démultiplier les actions portées.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

III. NOTES SUR LE BILAN

* Immobilisations financières - Elles comprennent :

- Les titres de participation Crédit Coopératif
- Les actions CAP GEMINI

* Fonds propres :

Les fonds propres du Fonds de dotation comprennent :

- Les fonds propres consommables

Détail en annexe J

* Fonds dédiés:

Détail en annexe I

* Emprunt et dettes diverses :

Il s'agit des subventions à verser à l'association Les Glénans.

* Effectif :

Néant

IV. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT :

Le compte de résultat établi selon les normes en vigueur fait apparaître un résultat égal à 0.

Il est constitué de charges d'exploitation équilibrées dans les mêmes proportions par une quote part de dotation consommable.

Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisé au compte de résultat de l'exercice est de 1 869.30 EUROS TTC.

V. TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES DE L'EXERCICE -

- (A) Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (A bis) Tableau des immobilisations financières.
- (B) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (C) Echéances des créances et des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice.
- (D) Produits à recevoir.
- (E) Charges à payer.
- (F) Tableau de variation des fonds propres.
- (G) Etat des provisions pour risques et charges.
- (H) Etat des dettes à la clôture de l'exercice.
- (I) Etat des fonds dédiés.
- (J) Suivi de la dotation consommable
- (K) Engagements hors bilan et contributions volontaires

IMMOBILISATIONS (En Euros)
EXERCICE 2020

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	CESSION/REBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
* Immobilisations incorporelles	43 200				43 200
<i>s/total immob.incorporelles</i>	43 200				43 200
* Terrains					
* Construction					
* Matériel de transport					
* Matériel technique					
* Matériel informatique					
* Installations générales					
* Matériel de bureau					
* Matériel d'hébergement					
* Autres immob. Corporelles					
* Immo en cours					
<i>s/total immob.corporelles</i>					
TOTAL IMMOBILISATIONS	43 200				43 200

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (En Euros)
EXERCICE 2020

	MONTANT NET	A MOINS D'1 AN	A PLUS d'1 AN
<u>EMPRUNTS : FONDS GARANTIE</u>			
. Crédit Coopératif	153		153
. Sogama			
. Fonds de garantie tourisme			
<u>Titres de participation</u>	10 510		10 510
<u>Autres titres immobilisés</u>			
	10 663		10 663
<u>RESERVE STATUTAIRE</u>			
<u>DEPOTS ET CAUTIONS</u>			
. Sur opération de gestion			
T O T A L	10 663		10 663

AMORTISSEMENTS (En Euros)
EXERCICE 2020

AMORTISSEMENTS	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	CESSION/REBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
* Immobilisations incorporelles	12 600	8 640			21 240
<i>s/total immob.incorporelles</i>	12 600	8 640	-	-	21 240
* Terrains					-
* Construction					-
* Matériel de transport					-
* Matériel technique					-
* Matériel informatique					-
* Installations générales					-
* Matériel de bureau					-
* Matériel d'hébergement					-
* Autres immob. Corporelles					-
<i>s/total immob.corporelles</i>		-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS	12 600	8 640	-	-	21 240

ECHEANCES DES CREANCES ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En Euros)

EXERCICE 2020

	MONTANT NET	A MOINS D'1AN	A PLUS D'1 AN
<u>CREANCES</u>			
. Créances fournisseurs	-	-	
. Etat et autres collectivités :			
- Etat	-	-	
- Autres collectivités	-	-	
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>			
	-	-	
TOTAL	-	-	

PRODUITS A RECEVOIR (En Euros)

EXERCICE 2020

(Inclus au poste : AUTRES CREANCES)

NATURE	MONTANT
Néant	
TOTAL	-

CHARGES A PAYER (En Euros)
EXERCICE 2020

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant	Nature
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869	Intérêts financiers courus non échus sur emprunts
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Provisions charges à payer fournisseurs
* Dettes fiscales et sociales		
TOTAL	1 869	

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (En Euros)
EXERCICE 2020

	PUBLIE AVANT AFFECTATION DE RESULTAT	AFFECTATION RESULTAT	APRES AFFECTATION DU RESULTAT	VARIATION EXERCICE 2020	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 31/12/2020
* Fonds propres comptables	3 268		3 268	79 331	82 599
* Réserve statutaire			-		-
* Réserve projet associatif			-		-
* Report à nouveau			-		-
* Résultat exercice			-		-
* Subventions amortissables			-		-
TOTAL FONDS PROPRES	3 268	-	3 268	79 331	82 599

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En Euros)
EXERCICE 2020

	Montant au 01/01/2020	Dotations EX 2020	* Reprises en résultat * Dénouement de la dette	Reprise sur Fonds Propre	Montant au 31/12/2020
* Provisions pour risques					-
TOTAL	-		-	-	-
* Provisions pour charges					
TOTAL	-	-	-	-	-

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DEBITEURS DIVERS (En Euros)
EXERCICE 2019

	Montant au 01/01/2018	Dotations EX.2018	* Reprises en résultat * Dénouement de la dette	Montant au 31/12/2018
TOTAL	-	-	-	-

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 (En Euros)

DETTE	MOINS D' 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	CUMUL
COMPTES COURANTS BANCAIRES				-
. INTERETS COURUS NON ECHUS SUR EMPRUNTS				-
TOTAL EMPRUNTS	-	-	-	-
. AVANCES ET ACOMPTES RECUS				-
. DETTES FOURNISSEURS	1 869			1 869
. DETTES FISCALES & SOCIALES				-
. AUTRES DETTES LES GLENANS	-	36 393		36 393
. PRODUITS PERCUS D'AVANCE				-
TOTAL DETTES	1 869	36 393	-	38 262

FONDS DEDIES - TABLEAU DE SUIVI (En Euros)
EXERCICE 2020

Situations	Fonds restants à engager en début d'exercice (compte 194***)	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 194***)
Ressources	A	B	C	D
Environnement	-	-	733	733
Patrimoine / Fort Cigogne	-	-	14 128	14 128
Social	-	-	1 120	1 120
TOTAL	-	-	15 980	15 980

FONDS DEEDIES - TABLEAU DE SUIVI DOTATION CONSOMPTIBLE (En Euros)
EXERCICE 2020

Situations	Fonds propres consommables en début d'exercice (compte 102700)	Augmentation cours d'exercice	Diminution	Fonds propres consommables en fin d'exercice (compte 102700)
Ressources	A	B	C	D
Dons 2018	740			740
Dons 2019	2 528			2 528
Dons 2020		108 265		108 265
Transfert au compte de résultat :				
*Dons non affectés		-	12 954	-
*Dons affectés - Fonds dédiés		-	15 980	-
TOTAL	3 268	108 265	28 934	82 599

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
EXERCICE 2020

Mise à disposition gratuite par les Glénans du staff encadrant	4 000,00 €
Animation du fonds par son CA	3 000,00 €
Total	7 000,00 €